

Ordonnance
Des generaux es monnoies
Pour fabriquer monnoye 32.

Du 9. Nou^{bre}. 1353.

Nous vous mandons et sommandons
expressément de par le Roy nostre
Seigneur et de par nous que
tantost que sans delay es lettres
venies, vous et ouz Coustables
les boestes de la D. Monnoie
et faites nouvelles boestes
et nouveaux papiers en
faisant ouvrir et monnoyer
tres beaux deniers d'obole
Cournois de six poinds, faillie
et selon que vous vous
avons enuoyez l'exemplaire
et les quels vous et sercie
fondre et allover a Jean
Denier de Loy argente

Le Roy. tant faullement et
gardes bien sur peine de
perdre corps et avoir que cette
chose et tout ce qui cy apres
sensuit qu'il en dependra
(vous sachiez bien secrettement
que nul n'en puisse bien
appercevoir fors vous gardes
le. Maître son lieutenant, et
les payens et vous gardes tous
jeux et autres jurés et sur
laditte peine. que tout ce
jura tiendront secrets et vous
mesmes en faites serment
cy leur presence, Item vous
mandons que vous faires
faire beaux gros Deniers
blancs, les quelz auront
cours pour huit Deniers
Cournois. la piece et seront
a trois Deniers quatre grains

et quatre quintes d'ong grain
 de loy argente de loy et de
 cinq sols cinq deniers de
 pour au dit marc; et seroit
 delivrez a la piece de trois
 marcs et la maniere accoustumee
 et au droit fort et faible
 dont nous vous enuoyons
 les patrons a deux sols et a
 deux deniers, ce bien vous
 prenez garde que les doubles
 deussent estre et ceux groz
 soient beaux et nets sans
 change de belle couleur et
 facon et telle. Comme vous
 nous avous enuoyez l'exemp^{re}.
 ce estaitte jurer comme
 auparavant a tous changeurs
 et Marchands la loy de
 double a deux deniers deux
 grains et la loy des gros

Denier à quatre Deniers Je
loy argente roy et leur
Tourant comme paravant
continuellement en haerz mar
L'argent allié à deux Deniers
Jouze grainz quatre liures
sixe solz tournois, et estou
autre marz L'argent quel quil
soit allié à quatre Deniers et
au desous quatre liures quinze
solz tournois, et affez que
jeux changeurs et Marchands
ne puissent de bien
apprevoir, vous donnez bien
garde sur peine de perdre
vos estats et eschevancee que
jeux gros soient bien blancs
et bien blanche, bien ouver
et leur doublez aussy avant
que vous les baillez aux
Monnoyeurs et aucun jour

en demande aucune chose, Si
 maintenez bien que ils foyent
 de telle loy comme vous leur
 faites faire, et avec ce soyent
 tres diligents de faire en
 accomplir ce que contenu est
 de vider instruction que nous
 vous envoyons scellee de nos
 signets, affin que le peuple
 se puisse en doye tenir pour
 contenu item mandons a vous
 gardes que vous faires payer
 a tous les Changeurs et
 Marchands de Change de nos
 de ce suloy qu'ilz apporteront
 de la dite monnoye outre les
 quatre deniers de loy de sus
 cinq deniers Cournois et de
 aucun apporte billeoy qu'une
 soit alloie a deux deniers
 douze grainne, et luy billeoy

ou e faire bailler de la dite
sur loy si nous en avez pour le
prix quelle coustera comme de plus
est dit et si vous ne pouvez si
leur faites quérir leur loy a
deux deniers toute graine avant
ce qu'elle soient payez. Item
nous mandons que toutes qui
est deubaux changeurs et
Marchands pour le billon tant
blanc comme noir qui leur
apporteront de la dite monnoie
le premier jour que l'ord. du
prix nouvel leur fut ouvert,
nous leur faires payer au pl
la livre de tout queluy billoy
tant blanc comme noir que
depuis j'en ont apporté ou
apporteront icy avant vous
les e faire paier a droit tout
de papier et si aucune chose

Etoit due aux dits Marchands
 avant l'ordonnance dudit nouvel
 pied ce leur faites payer avant
 tout oeuvre toutes sommes ou
 malices arrivées mises et faictes
 pour certain, que ces choses
 de sup. ouz aueunuer d'iceux
 par vous a aucun de fault vous
 en eves punire si pieuement de
 Corps noz obstant la punition
 de vos biens et offices que ce
 sera exemple a tous. Escriit a
 Paris en la chambre des monnoies
 le 18. ^e fev. 1353. Item nous mandons
 que vous payiez et faciez payer
 aux ouvriers de Monnoies depuis
 le commencement de toute
 l'ouvrage et tant comme il
 durera huit deniers tournois
 pour main d'oeuvre tant en blanc
 comme en noir et pour breue de
 dix livres de doubles et six

Doubler Tournoué pour Deshele
pour tout et pour Vingt Six
Je gros un gros blanc eserit comme
depuis.